

DÉCLARATION REACH

Nous, Alfiniti, Inc, confirmons par la présente que dans le cas du ou des produits nommés extrusions en aluminium et tubes étirés en aluminium, nous respectons toujours les prescriptions de la réglementation REACH (1907/2006/EC, dernière modification le 17 janvier 2023) et que le ou les produits sont entièrement conformes à la réglementation applicable.

La conformité REACH signifie que toutes les substances contenues dans ce produit :

- ont été pré-enregistrées et/ou ont été enregistrées par notre société et/ou nos fournisseurs, et/ou
- sont exclues du règlement, et/ou
- exemptées de l'enregistrement.

Le respect des prescriptions est également exigé de nous par nos fournisseurs, et il est continuellement vérifié.

La pertinence des informations mentionnées ci-dessus est continuellement vérifiée par nous, si un changement se produit ou de nouvelles informations arrivent, nos clients seront informés immédiatement.

Lieu et date : 17 janvier 2023

Richard James

Président

Alfiniti Precision Tube